

Recensement de la population du 18 janvier au 25 février 2024 inclus

La campagne annuelle de recensement de la population de Clermont-Ferrand pour 2024 est lancée. Elle concernera plus de 7 800 logements à Clermont-Ferrand répartis sur l'ensemble des quartiers de la ville. Les agents recenseurs réaliseront la collecte des informations, en porte à porte, du 18 janvier au 24 février inclus.

Lorsqu'un logement est retenu pour être recensé cette année, un courrier d'information de la mairie sera déposé dans la boîte à lettres. Ce courrier, distribué par un agent recenseur, est accompagné d'une présentation comportant son identité et sa photographie. Des affichettes d'information sont également posées dans le hall des immeubles.

Les 33 agents recenseurs recrutés par la Ville de Clermont-Ferrand sont munis d'une carte officielle avec une photographie d'identité. A compter du 18 janvier et jusqu'au 24 février, ils remettront en main propre une notice explicative pour remplir le questionnaire de recensement sur Internet.

Pour celles et ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent pas répondre par internet, un questionnaire au format papier sera remis et l'agent recenseur conviendra d'un rendez-vous pour récupérer le document renseigné.

Le questionnaire à compléter comporte une « feuille de logement » décrivant les caractéristiques de l'habitation et un « bulletin individuel » pour chaque personne vivant habituellement dans le foyer. Les personnes ayant des difficultés pour le remplir pourront être aidées par leur agent recenseur.

Les agents recenseurs peuvent se déplacer au domicile des clermontois à recenser jusqu'à 21h, voire 22h pour les résidences étudiantes, du lundi au vendredi ainsi que les week-end en journée.

Le recensement a un caractère obligatoire. Les données recueillies sont confidentielles et exclusivement destinées à produire des statistiques. Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel. De la précision des résultats dépend l'adaptation des infrastructures et des équipements collectifs de votre ville, mais aussi les versements de l'Etat accordés à la commune, ceux-ci étant liés directement au nombre d'habitants.

La Ville de Clermont-Ferrand met en place un bureau spécifique pour fournir aux habitants les informations nécessaires sur la campagne de recensement. Ses coordonnées sont les suivantes :

Mission Recensement de la Population

Centre Municipal Allagnat – 15 mail d'Allagnat – 2^e étage.

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ; le jeudi de 12h00 à 16h30.

Tel : 04 73 42 60 86.

Mail : recensementpopulation@ville-clermont-ferrand.fr

Contacts presse :

- Emmanuel Théron : etherond@ville-clermont-ferrand.fr / 07 61 90 23 29 – 04 73 42 62 51
- Amélie Rolland : arolland@ville-clermont-ferrand.fr / 07 70 18 35 33